

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 11 JUIN 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE

---

**24 – 81 - FÊTES D'ORTHEZ 2024 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS PARTICIPANT AU PROGRAMME DES FÊTES**

**Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :**

À l'occasion des fêtes d'Orthez 2024 qui se dérouleront du 25 au 28 juillet prochain, des associations orthésiennes organisent des animations diverses en partenariat avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

C'est le cas pour :

- l'Harmonie municipale pour l'organisation du concert d'ouverture des fêtes ainsi que l'animation musicale de la Journée Taurine,
- le Pelotari Club pour l'organisation d'un Open de Pelote,
- l'Union Cycliste Orthésienne pour l'organisation d'une course cycliste,
- Toros y Peñas et le Club Taurin du Pesqué pour l'organisation d'une initiation aux cultures taurines,
- la Gaule orthésienne pour l'organisation d'un concours de pêche,
- Accents du Sud pour la programmation musicale du vendredi dans le cadre de la Virada d'Hestiv'oc.

Les projets de conventions ci-joints définissent l'objet et les conditions de ce partenariat entre la commune et ces associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve les projets de conventions de partenariat tels qu'annexés,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions,
- autorise à verser, lorsque c'est le cas (sur présentation d'une facture), le montant de la prestation due à l'association, au titre de sa participation aux animations des fêtes d'Orthez 2024.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**